

1. Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

Identificateur du produit : SHIELD-TEC™ 802 F

Code de produit : SHIELD-TEC™ 802 F, parties A & B

Utilisations pertinentes de la substance ou mélange et utilisations malavisées

Utilisation recommandée : Résine époxy (partie A), durcisseur (partie B)

Restriction d'usage : Pour usage industriel seulement

Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie :
Polymères Technologies Inc
6330 boulevard Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
Canada, J2S 9A7
1 866-799-3058

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures (CANUTEC) : 1 888 226-8832

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou mélange

- PARTIE (A)** Corrosion cutanée / irritation cutanée – Catégorie 2
Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Danger (à long terme) pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- PARTIE (B)** Toxicité aiguë (cutanée) – Catégorie 4
Corrosion cutanée / irritation cutanée – Catégorie 1B
Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Danger (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Danger (à long terme) pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Voir les informations toxicologiques, section 11

Éléments d'étiquetage

PARTIE A

Pictogrammes de danger



Mot de signalisation: ATTENTION

PARTIE B

Pictogrammes de danger



Mot de signalisation: DANGER

Mention(s) de danger

PARTIE A

H319

Provoque une grave irritation des yeux.

SHIELD-TEC™ 802 F

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PARTIE B

H312

Nocif par contact cutané.

H314

Provoque de grave brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H401

Toxique pour les organismes aquatiques.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de prévention

PARTIES A & B

P280

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P261

Ne pas respirer les vapeurs.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Mention(s) d'intervention

PARTIE A

P391

Recueillir le produit répandu.

P302+P352+P362+P364

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE : Obtenir des soins médicaux.

PARTIE B

P304+P340+P312

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si le malaise persiste.

P301+P310+P330+P331

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

P303+P361+P353+P363+P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352+P312+P362+P364

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

SHIELD-TEC™ 802 F

P333+P313

EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE : Obtenir des soins médicaux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Entreposage : Garder sous clé.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers: Aucune autre effet montré.

3. Composition / information sur ingrédient(s)

Nom de l'ingrédient	% (p/p)	Numéro CAS
PARTIE (A)		
Prod. de réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A	50 – 70	14808-60-7
Silice amorphe, sublimée	10 – 15	14808-60-7
Ether de glycidyl et d'alkyl technique c2-c14	5 – 10	68609-97-2
Dioxyde de titane	5 – 10	1346-67-7
PARTIE (B)		
Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3-thimethyl	45 – 70	2855-13-2
Isophorone diamine	10 – 15	100-51-6
Prod. De réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A	1 – 5	14808-60-7
Acide salicylique	5 – 10	69-72-7

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Mesures de premier secours

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et du savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver

SHIELD-TEC™ 802 F

soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade, car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détachez tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes / symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, larmolement et/ou rougeur.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, irritation et rougeur. La formation d'ampoules peut éventuellement disparaître.
Ingestion :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Mention d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant :	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
-----------------------------------	---

Traitements particuliers :	Pas de traitement particulier.
-----------------------------------	--------------------------------

Protection des sauveteurs :	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Voir information toxicologique
------------------------------------	---

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote ainsi que des composés halogénés.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences :	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence :	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales :	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance

SHIELD-TEC™ 802 F

polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées.

Référence aux autres sections :

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

7. Manipulation et entreposage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant homologué de substitution fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène Générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière d'entreposage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
PARTIE (B) Isophorone diamine	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorption cutanée. TWA : 3 mg/m ³ 8 heures. TWA : 0.5 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire / faciale :

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection des mains :

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps :

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, ainsi qu'approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

SHIELD-TEC™ 802 F

Autre(s) protection(s) pour la peau :

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire :

En fonction du risqué et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	PARTIE (A) PARTIE (B)	Liquide Liquide
Couleur :	PARTIE (A) PARTIE (B)	Blanchâtre Ambre
Odeur :	PARTIE (A) PARTIE (B)	Époxyde Amine
Seuil olfactif :	N/D	
pH :	PARTIE (A) PARTIE (B)	N/D 12,4 (à 25% aq. 77 °F (25 °C))
Point de fusion :	N/D	
Point d'ébullition :	PARTIE (A) PARTIE (B)	N/D > 250 °C (> 482 °F)
Point d'éclair :	PARTIE (A) PARTIE (B)	Vase clos : > 116 °C (> 240,8 °F) Vase clos : > 118 °C (> 244,4 °F)
Taux d'évaporation :	PARTIE (A) PARTIE (B)	0 0
Inflammabilité (solides et	N/D	
Limites inférieure et supérieure d'explosion (inflammation) :	PARTIE (A) PARTIE (B)	N/D Seuil minimal : 1,1% Seuil maximal : > 6,4%

SHIELD-TEC™ 802 F

Tension de vapeur :	PARTIE (A) PARTIE (B)	< 0,5 kPa (< 3,7503 mm Hg) [température ambiante] > 0,7 kPa (< 5,2504 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur :	PARTIE (A) PARTIE (B)	> 1 [Air =1] 5,604 [Air =1]
Densité relative :	PARTIE (A) PARTIE (B)	1,17 0,97 à 0,98
Solubilité :	N/D	
Solubilité dans l'eau :	N/D	
Coefficient de partage n-octanol / eau	N/D	
Température d'auto-inflammation :	N/D	
Température de décomposition :	N/D	
Viscosité :	N/D	
Temps d'écoulement (ISO 2431) :	N/D	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
PARTIE (A)				
Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14	DL50 Orale	Rat	17100 mg/kg	-
Silice amorphe, sublimée	DL50 Orale	Rat	3160 mg/kg	-
PARTIE (B)				
Isophorone diamine	DL50 Cutanée	Lapin	805 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2500 mg/kg	-

Irritation / corrosion

Nom de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
PARTIE (A)					
Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14	Peau – modérément irritant	Lapin	-	24 h 500 µl	-
PARTIE (B)					
Cyclohexanemethanamine,5-amine-1,3,3-thimethyl	Yeux – modérément irritant	Lapin	-	24 h 20 mg	-
	Yeux – modérément irritant	Lapin	-	49 mg	-
	Peau – modérément irritant	Lapin	-	24 h 5 mg	-
	Peau – modérément irritant	Lapin	-	490 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Classification

Nom de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
PARTIE (A) Silice amorphe, sublimée	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.



SHIELD-TEC™ 802 F

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Organes cibles
PARTIE (A) Silice amorphe, sublimée	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires

Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées)

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau :** Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion :** Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre de la douleur, du larmolement et/ou une rougeur.
- Inhalation :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre de la douleur et/ou de l'irritation et de la rougeur. La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.
- Ingestion :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets différés possibles :** Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets différés possibles :** Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités :** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

SHIELD-TEC™ 802 F

répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité :	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
PARTIE (A) Orale	241213,3 mg/kg
PARTIE (B) Orale Cutanée	2500 mg/kg 1100 mg/kg

12. Informations écologiques

Toxicité

Nom de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine,5-amino-1,3,3-thimethyl	Aigu CE50 3700 µg/l Eau pure Aigu CL50 33900 µg/l Eau pure	Algae – Pseudokirchneriella subcapitata Daphnia – Daphnia magna	96 heures 48 heures

Persistance et dégradation : Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bio-accumulation

Nom de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
PARTIE (A) Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14	3,77	160 to 263	Faible
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine,5-amino-1,3,3-thimethyl	-1,66 à -1,4	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de repartition sol / eau (K_{oc}) :	N/D
Autres effets nocifs :	Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

14. Information sur le transport

Classification	TDG	IMDG	IATA
Numéro UN	UN2735	UN2735	UN2735
Nom d'expédition	KITS CHIMIQUES	KITS CHIMIQUES. Polluant marin (Produit de réaction de l'épichlorhydrine et du bisphénol A)	KITS CHIMIQUES
Classe de danger pour le transport	8  	8  	8  
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui	Oui	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas obligatoire.

Autres informations

Classification TMD : Produit classé selon les sections suivantes du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque « polluant marin » n'est pas requise dans le cas d'un transport par route ou par rail.

IMDG : La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. Urgences F-A, S-P

IATA : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations sur le transport.

Guide des mesures d'urgence (GMU) : 171

Protections spéciales pour les usagers

Transport local: Transporter toujours dans des contenants adaptés et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

15. Informations réglementaires

Listes canadiennes

Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

INRP canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants n'est répertorié.

16. Autres informations

Classification – PARTIE (A)	Catégorie	Justification
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 2A	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	Méthode de calcul
Danger (à long terme) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	Méthode de calcul
Classification – PARTIE (B)	Category	Justification
Toxicité aiguë (cutanée)	Catégorie 4	Méthode de calcul
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1B	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	Méthode de calcul
Danger (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	Méthode de calcul
Danger (à long terme) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes

ETA= Estimation de la toxicité aiguë

FBC= Facteur de bioconcentration

SGH= Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA= Association internationale du transport aérien

CVI= Conteneurs en vrac intermédiaires

Code IMDG= Code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe= Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL= Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 ("MARPOL" = pollution maritime)

NU= Nations Unies

RPD= Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

All materials may present unknown hazards and should be used with caution. Although certain hazards are described herein, we cannot guarantee that others do not exist.